



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 29 avril 2004
N° 107 SHOM/GCN/NP
NMR SITRAC : 794



GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :
IPETA Serge Allain
☎ : 01 44 38 41 82
Fax : 01 40 65 99 98
☎ président : 01 44 38 45 16
☎ membre permanent : 01 44 38 41 15
☎ secrétariat : 01 44 38 41 16

www.shom.fr

Monsieur le président du conseil général du Var
service maritime
BP 1303
83076 Toulon Cedex

Objet : Grande commission nautique tenue à la maison du Patrimoine,
commune de Six-Fours-Les-Plages le 28 avril 2004.

Référence : /

P. jointe : Original du procès-verbal.

-

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue à la maison du Patrimoine de Six-Fours-Les-Plages, le 28 avril 2004 pour émettre un avis favorable sur le projet de remise en sécurité du port du Brusç, commune de Six-Fours-Les-Plages.

Je vous demande de bien vouloir agréer, Monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

Le capitaine de vaisseau Yann Bertrac
Président de la grande commission nautique,

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la maison du Patrimoine – quartier du Brusç - commune de Six-Fours-Les-Plages

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n°2004/193 du 28 janvier 2004 du président du conseil général du Var portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 16 février 2004, s'est réunie le mercredi 28 avril 2004 pour émettre un avis sur le projet de remise en sécurité du port du Brusç, commune de Six-Fours-Les-Plages.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur principal des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Pierre Mitton, administrateur en chef des affaires maritimes – Directeur départemental des affaires maritimes du Var	Membre de droit
	Léon Dodéro	Membre temporaire
	Didier Burnier	Membre temporaire
	Hervé Lucas	Membre temporaire
	Claude Devise	Membre temporaire
	Edouard Bannier	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mmes	Isabelle Reynard	CG 83
	Nadège Fuzier	CG 83
MM.	Alain Caillet	Conseiller général, président du conseil portuaire du Brusç
	J.C D'Amore	Adjoint du service des ports – CG83
	Gilles Arduin	Chef du service maritime du CG83
	Robert Ferrero	Suppléant
	André Lavabre	Suppléant
	Henri Avon	Suppléant
	Kamel Chihaiï	Maître de port du Brusç
	Pierre Poujet	CG 83

Le président, après avoir remercié les représentants de l'autorité portuaire et M. le conseiller général pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port du Brusuc, situé sur la côte nord de la commune de Six-Fours-Les-Plages, est un port de pêche (16 pêcheurs professionnels), de commerce et de plaisance. Le port présente actuellement une capacité de 502 anneaux composés essentiellement de petites unités (5 à 7m).

Le CG83 a décidé de mettre en œuvre des travaux de mise à niveau des installations portuaires (sécurité du site, réaménagement de la zone) afin de pérenniser les diverses activités économique du port (pêche, plaisance,...) et de préserver l'environnement naturel et le pittoresque des lieux. La capacité d'accueil serait alors additionnée de 150 unités environs, de 14m pour les plus longues unités.

L'avis de la grande commission nautique est sollicité sur les travaux de remise à niveau du port du Brusuc, comprenant :

- la réalisation d'un brise-clapot de 80 m de long orientée est-ouest au large de la base nautique ;
- le reprofilage et l'extension du brise-lame, prolongé de 1à m à l'extrémité nord-ouest ;
- le reprofilage du quai Saint-Pierre ;
- la réhabilitation de la jetée ;
- le déplacement de la station d'avitaillement à l'extrémité sud-ouest de la jetée ;
- la réalisation d'un dragage intra-portuaire pour permettre la circulation des unités ayant un tirant d'eau de l'ordre de 1,5m ;
- la modernisation de l'agencement des équipements du plan d'eau (appontement, pannes, mouillages, ..).

2. PRESENTATION DU PROJET

Un dossier de présentation du projet a été remis pour étude aux membres de la GCN (réf : Sémaphores Méditerranée/ERAMM CG 83 Port du Brusuc n°20091)

En séance, le projet est présenté aux différents participants par M.Arduin, chef du service maritime du conseil général du Var.

SYNTHESE DES DEBATS

M. Bertrac remercie les promoteurs du projet de la grande qualité du dossier remis aux membres de la Grande Commission Nautique.

M. Allain conseille fortement qu'à l'issue de ces travaux, le plan final des infrastructures et les éléments de balisage soient transmis au service hydrographique et océanographique de la Marine, SHOM, afin que ces évolutions soient indiquées dans la documentation nautique (Cartes marine, instructions nautiques,...) de la zone.

A la vue du plan d'agencement des équipements, M. Bertrac recommande que l'accès aux pannes soit, la nuit, unique et surveillé.

Il est rappelé lors de la présentation du projet que les bateaux de passage seront répartis selon leurs catégories parmi les 650 postes prévus et non confinés dans une zone dédiée. Deux postes d'accueil sont par ailleurs prévus dans le projet. Il est demandé d'en accroître le nombre.

Une attention devra être portée sur l'usage réservé du poste d'avitaillement.

Les recommandations principales issues du débat sont portées dans les conclusions de ce présent document.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 28 avril 2004 pour émettre un avis sur le projet de remise en sécurité du port du Brus, comprenant :

- la réalisation d'un brise-clapot de 80 m de long orientée est-ouest au large de la base nautique ;
- le reprofilage et l'extension du brise-lame, prolongé de 10 m à l'extrémité nord-ouest ;
- le reprofilage du quai Saint-Pierre ;
- la réhabilitation de la jetée ;
- le déplacement de la station d'avitaillement à l'extrémité sud-ouest de la jetée ;
- la réalisation d'un dragage intra-portuaire pour permettre la circulation des unités ayant un tirant d'eau de l'ordre de 1,5m ;
- la modernisation de l'agencement des équipements du plan d'eau (appontement, pannes, mouillages, ..).

Elle émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- le prolongement du balisage actif du chenal d'accès actuel vers le nord rejoignant la limite des 300 mètres au rivage ;
- la création et le balisage d'un chenal d'accès secondaire allant du chenal existant à la base nautique située dans la partie sud du périmètre du port ;
- si le prolongement du brise-lame est effectif, il faudra déplacer à l'extrémité du feu d'entrée babord ;
- affiner l'étude des marquage et la signalisation des pannes ;
- affiner lors de l'étude de maîtrise d'œuvre finale, les solutions d'agencement du plan d'eau prenant en compte les contraintes de giration (conséquence du prolongement du brise-lame), d'évitage et d'accostage des plus grosses unités (ferries passagers), et du fonctionnement des activités de la base nautique.

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Serge Allain

Pierre Mitton

Léon Dodéro

Didier Burnier

Hervé Lucas

Claude Devise

Edouard Bannier

DESTINATAIRE :

- Monsieur le président du conseil général du Var - service maritime

COPIES EXTERIEURES (pour information) :

- Monsieur le directeur des affaires maritimes du Var
- Monsieur Henri Avon
- Monsieur Edouard Banner
- Monsieur le Préfet du Var
- Monsieur le Maire de Six-Fours-Les-Plages
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la région Méditerranée
- Monsieur le directeur du transport maritime, des ports et du littoral
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur de l'établissement principal du service hydrographique et
océanographique de la marine
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

COPIES INTERIEURES :

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétariat de la grande commission nautique (2)

Archives générales - GCN/Six-Fours-Les-Plages